

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 10 juin 2024

Dossier N° 2

Délibération n°: DEL-2024-121

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Compte administratif 2023 - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

L'an deux mille vingt-quatre le lundi dix juin à 18 heures 10, le Conseil de communauté convoqué le 4 juin 2024, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Jean-Marc VERCHÈRE, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Jean-Charles PRONO, M. Yves GIDOIN, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, Mme Constance NEBBULA, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Hélène BERNUGAT (jusqu'à la DEL-2024-128), M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Christelle CAILLEUX, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINGCK, Mme Anita DAUVILLON, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (jusqu'à la DEL-2024-121), M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, Mme Agnès GUEMAS-GALLARD, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN (jusqu'à la DEL-2024-145), M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE (jusqu'à la DEL-2024-121), Mme Monique LEROY, Mme Nacira MEGHERBI, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Patrice NUNEZ, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Geneviève STALL, Mme Alima TAHIRI, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2024-129)

ETAIENT EXCUSES : Mme Véronique MAILLET, M. Lamine NAHAM, M. Benoit PILET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Christophe BÉCHU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Vincent FEVRIER, M. Jérôme FOYER, M. Patrick GANNON, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Laurent VIEU

ETAIT ABSENT : M. Augustin VANBREMEERSCH

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Patrice NUNEZ
M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
M. Christophe BÉCHU a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT à partir de la DEL-2024-129
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ
Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU
Mme Célia DIDIER a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX à partir de la DEL-2024-122
M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Jérôme FOYER a donné pouvoir à Mme Christelle CAILLEUX
M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Franck POQUIN à partir de la DEL-2024-146
Mme Marie-Isabelle LEMIERRE a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINGCK à partir de la DEL-2024-122

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Isabelle RAIMBAULT a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
Mme Céline VERON a donné pouvoir à M. Bruno GOUA
M. Laurent VIEU a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI jusqu'à la DEL-2024-128

M. Francis GUTEAU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 11 juin 2024. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - RAPPORT DE PRÉSENTATION

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil de communauté adopte le compte administratif présenté par le Président ou son représentant et arrête le compte de gestion du comptable public. Avant de proposer l'adoption de ce compte administratif (CA) 2023, conforme au compte de gestion 2023 transmis par le Trésorier, le présent document expose :

- Les principaux enseignements de l'exercice budgétaire 2023 accompagnés de la balance générale et des niveaux de résultats,
- Une situation synthétique plus détaillée par budget (1 budget principal et 7 budgets annexes),
- Un bilan de la dette au 31/12/2023.

→ LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Les niveaux d'inflation exceptionnels que nous connaissons depuis fin 2022 ont créé des tensions sur les budgets d'Angers Loire Métropole et en particulier sur le budget principal. Comme pour l'ensemble des collectivités, ce changement de contexte se reflète dans les comptes 2023 d'ALM.

Ce CA 2023 présente ainsi les caractéristiques suivantes :

- ♦ **Un budget volontariste et sincère dans son exécution** : 100 % des crédits de dépense votés au BP 2023 ont été mis en œuvre,
- ♦ **Un budget de fonctionnement solide avec :**
 - **Une progression de 12 M€ des recettes de fonctionnement (à taux de fiscalité constants) grâce au dynamisme économique du territoire,**
 - **Des charges de fonctionnement** en hausse de + **38 M€ (soit + 14 %)** qui intègrent la contrainte de l'inflation et des efforts ciblés sur des dépenses prioritaires (sur le budget transports et les Ressources Humaines en particulier),
 - **Une épargne brute qui atteint 74 M€.** Cette épargne permet de rembourser les annuités en capital de la dette (30,2 M€ en 2023) et d'autofinancer le volume des investissements en cours à hauteur de 43,8 M€.

- ♦ **Un niveau d'investissement soutenu avec :**
 - **156 M€ de dépenses réalisées en 2023 (-14 % par rapport à 2022** se justifiant par la baisse des dépenses liées au chantier du tramway) qui permettent de soutenir l'activité économique sur notre territoire
 - **108 M€ d'investissement (69 % du total) fléchés sur la transition écologique.**
- ♦ **Une dette proche des 583 M€** avec une **capacité de désendettement de 8,3 années** qui reste éloignée du niveau prudentiel de 12 ans fixé par l'Etat.

→ BALANCE, NIVEAUX D'ÉPARGNE ET RÉSULTATS DU BUDGET GÉNÉRAL

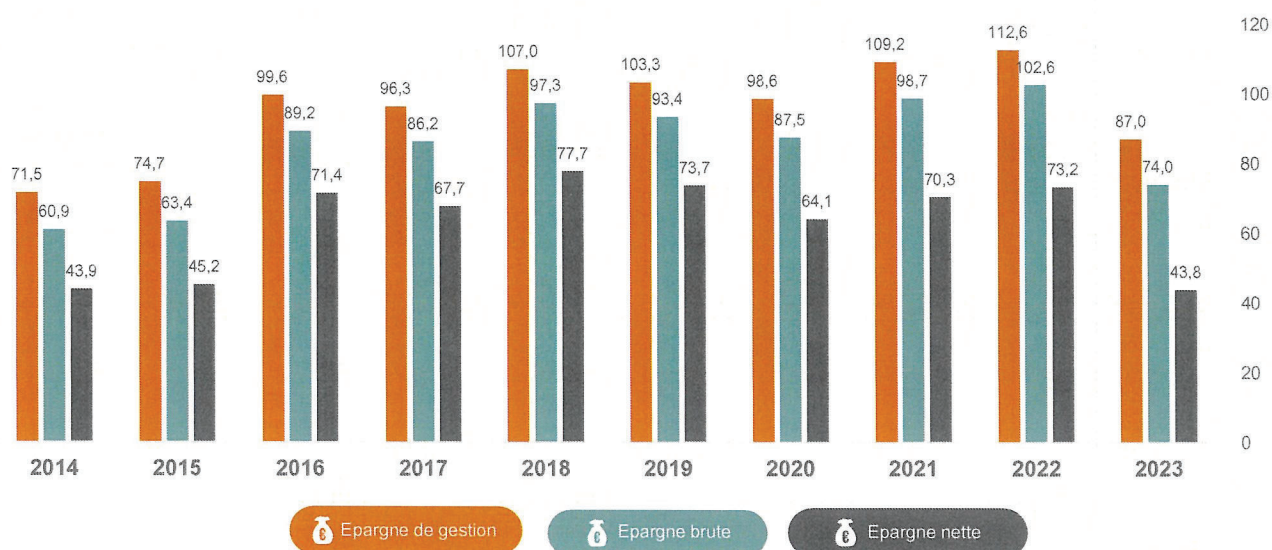
♦ BALANCE DU BUDGET GÉNÉRAL (MOUVEMENTS RÉELS HORS OCLT)

	CA 2022	CA 2023	Variation 2022 / 2023	
Fonctionnement				
Recettes Fonct.	380 543	392 946	12 403	3,3%
Dépenses Fonct.	267 907	305 926	38 019	14,2%
Epargne de gestion	112 636	87 020	-25 616	-22,7%
Intérêts	10 051	13 031	2 980	29,6%
Epargne brute	102 585	73 989	-28 596	-27,9%
Capital	29 339	30 187	848	2,9%
Epargne nette	73 246	43 802	-29 444	-40,2%
Investissement				
Dépenses Investissement	182 443	156 348	-26 095	-14,3%
Désendettement Déchats / Assainissement	0	13 078	-	-
Recettes Invest.	137 916	171 460	33 544	24,3%
Autres Recettes	59 478	54 330	-5 148	-8,7%
Emprunt	43 700	63 278	19 578	44,8%
Affectation du résultat N-1 sur Inv.	34 738	53 852	19 114	55,0%
Solde Investissement	-44 527	2 034	46 561	-104,6%
Résultat Exercice	28 719	45 836	17 117	59,6%
Résultat de clôture	64 169	56 241	-7 928	-12,4%
Résultat de clôture après reports	54 060	22 554	-31 506	-58,3%

Malgré le contexte économique, les grands équilibres financiers sont préservés afin d'autofinancer au maximum les dépenses d'investissement, de maîtriser le recours à l'emprunt et de sécuriser au maximum d'éventuels aléas.

Notre épargne brute s'établit à 74 M€. même si comme tous les grandes collectivités ce niveau d'épargne est en baisse.

♦ ÉVOLUTION DES NIVEAUX D'ÉPARGNE DU BUDGET GÉNÉRAL DEPUIS 2014 (EN M€)



Après financement des annuités de dette, **la collectivité dispose d'environ 44 M€ d'épargne nette pour autofinancer ses investissements.**

Les efforts de gestion engagés sur ces dernières années ont ainsi largement contribué à financer les hauts niveaux d'investissements récents (**545 M€ en trois ans**) et en particulier la réalisation des lignes B et C du tramway. Cette situation financière reste globalement satisfaisante aujourd'hui pour faire face à la situation économique et à ses incertitudes.

♦ RÉSULTATS CUMULÉS DU BUDGET GÉNÉRAL APRÈS REPORTS (EN M€)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Résultats cumulés après reports	3,51	5,72	17,76	21,19	28,34	22,31	33,13	52,61	54,06	22,55

Les résultats 2023 après reports de **l'ensemble des principaux budgets sont excédentaires** (excepté les budgets Lotissements Economiques et Transports). Ces réserves permettront à nouveau de limiter significativement le recours à l'emprunt sur 2024 et de maintenir nos niveaux d'investissement pour les années à venir.

Les résultats budgétaires exceptionnels de 2021 et 2022 s'expliquent largement par les volumes d'emprunts mobilisés en anticipation des travaux du tramway.









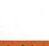
Les deux tableaux ci-après permettent de détailler de manière plus précise la composition des résultats et des niveaux d'épargne par budget.

→ RÉSULTATS ET BALANCE DÉTAILLÉS PAR BUDGET

◆ RÉSULTATS 2023 DÉTAILLÉS PAR BUDGET

Le résultat global de clôture 2023 s'élève à **56,2 M€**. Le montant des restes à réaliser atteint **33,7 M€** en charge nette. Au final, l'excédent de clôture disponible après financement des reports est donc de **22,6 M€** (56,2 M€ de résultat -33,6 M€ de reports) et se détaille par budget de la manière suivante :

(en milliers d'Euros)










		 Principal	 Eau	 Assain ¹	 Déchets	 Aéroport	 Transports	 Réseaux de chaleur	 Lot. Eco.	 Total tous budgets
Résultat de clôture 2022	(A)	19 804	9 360	19 085	18 743	-54	-1 524	477	-1 722	64 169
Résultats Exercice 2023	(B)	32 858	6 349	-4 089	-4 325	153	14 391	500	87	45 924
Part du résultat N-1 affectée en investissement (1068)	(C)	29 663	5 902	4 004	1 580	0	12 532	171	0	53 852
Résultats de clôture 2023	(D) = A+B-C	22 999	9 807	10 993	12 838	99	335	806	-1 635	56 242
Reports	(E)	14 888	2 170	4 598	4 591	93	6 817	531	0	33 687
Excédent ou déficit 2023 après report	(F) = D-E	8 111	7 637	6 395	8 247	6	-6 482	275	-1 635	22 554

◆ BALANCE GÉNÉRALE DÉTAILLÉE PAR BUDGET

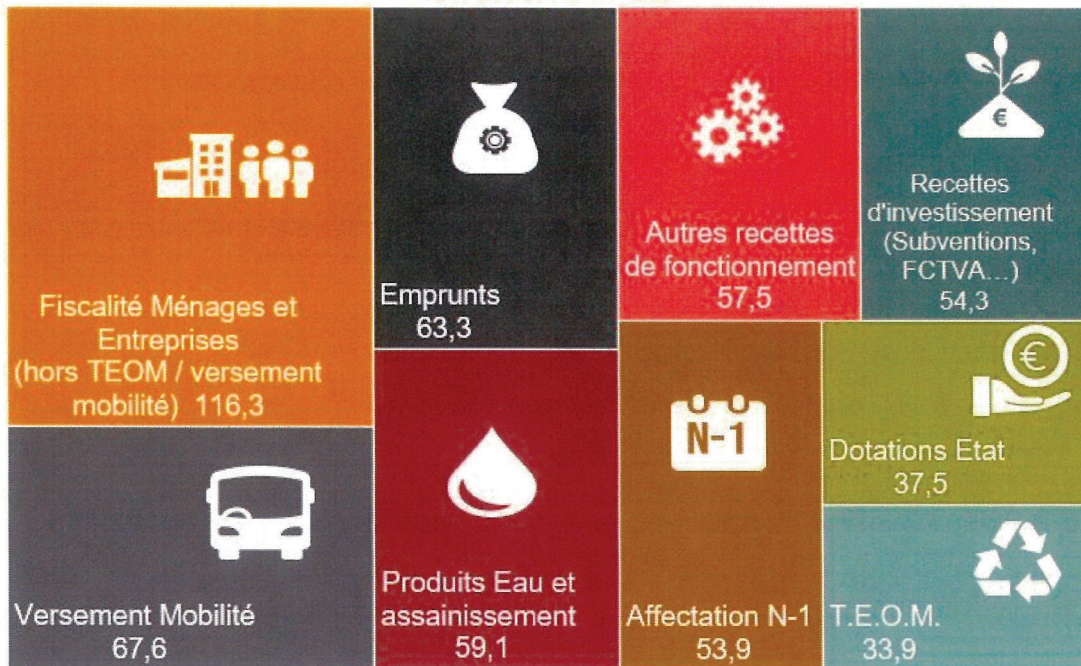
De la même manière, ce tableau précise comment se décomposent par budget les niveaux d'épargne présentés précédemment pour 2023 :

Balance Générale (en mouvements réels)

(en milliers d'Euros)

Mouvements Réels (Hors OCLT)	 Principal	 Eau	 Assain ¹	 Déchets	 Aéroport	 Transports	 Réseaux de chaleur	 Lot. Eco.	 Total CA 2023
Fonctionnement									
Recettes Fonct.	179 254	32 476	28 463	40 921	800	109 577	1 455	90	393 036
Dépenses Fonct.	146 696	21 375	19 889	33 552	616	83 476	322	2	305 928
Epargne de gestion	32 558	11 101	8 574	7 369	184	26 101	1 133	88	87 107
Intérêts	3 986	773	168	462	0	7 067	575	0	13 031
Epargne brute	28 572	10 328	8 406	6 907	184	19 034	558	88	74 076
Capital	13 117	1 611	1 020	783	0	13 485	171	0	30 187
Epargne nette	15 455	8 717	7 386	6 124	184	5 549	387	88	43 889
Investissement									
Dépenses Invest.	90 194	8 281	11 247	5 036	52	41 245	293	0	156 348
Désendetttement Déchets/ Assain ¹	-	-	5 000	8 078	-	-	-	-	13 078
Recettes Invest.	107 597	5 913	4 772	2 664	21	50 088	405	0	171 460
Autres Recettes	33 656	11	768	1 084	21	18 556	234	0	54 330
Emprunt	44 278	0	0	0	0	19 000	0	0	63 278
Affectation du résultat N-1 sur inv.	29 663	5 902	4 004	1 580	0	12 532	171	0	53 852
Solde Investissement	17 403	-2 368	-11 475	-10 450	-31	8 843	112	0	2 034
Résultat Exercice 2023	32 858	6 349	-4 089	-4 326	153	14 392	499	88	45 924
Résultat Clôture après reports	8 111	7 637	6 395	8 247	6	-6 482	275	-1 635	22 554

Recettes 544 M€



Dépenses 497 M€

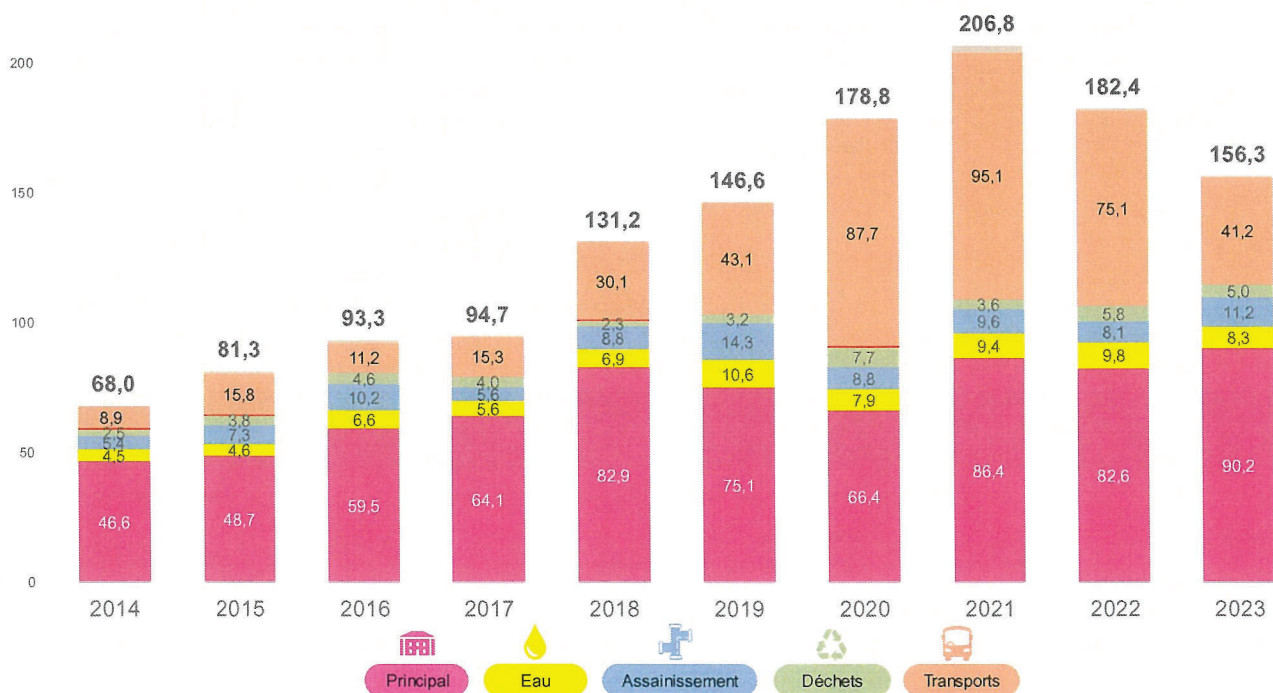


Pour faciliter la lecture, la participation du budget principal aux budgets annexes a été retraité pour un montant de 20 992 K€ en dépense et en recette.

→ L'INVESTISSEMENT EN 2023

En 2023, Angers Loire Métropole totalise **156,3 M€** de dépenses d'investissement (dont 35,8 M€ pour le tramway) contre 182,4 M€ en 2022 (soit -14,3 %) marquées par la fin des travaux du tramway et le niveau d'investissement élevé du budget principal.

Evolution des dépenses d'investissement
(hors dette - en M€)



La suite du rapport s'attachera à présenter de manière synthétique le budget principal et les différents budgets annexes en reprenant à chaque fois :

- Un tableau présentant les réalisations par section,
- Un commentaire autour des principales dépenses et recettes de fonctionnement,
- Les conséquences de ces éléments sur les niveaux d'épargne et d'emprunt,
- Les principaux projets d'investissement associés à l'exercice 2023.

→ BUDGET PRINCIPAL

Principal						(en milliers d'Euros)					
FONCTIONNEMENT											
RECETTES		CA 2022	CA 2023	Variation en K€	Variation en %	DEPENSES		CA 2022	CA 2023	Variation en K€	Variation en %
Impôts et taxes		118 921	123 419	4 498	3,8%	Personnel		23 896	27 212	3 316	13,9%
	<i>Fiscalité Ménages</i>	53 271	56 932	3 661	6,9%	Autres charges de gestion courante		43 201	54 748	11 547	26,7%
	<i>Fiscalité Entreprises</i>	58 318	59 377	1 059	1,8%		<i>Dont SDIS</i>	14 471	15 436	965	6,7%
FPIC		2 958	2 833	-125	-4,2%		<i>Dont part. budget Transports et Aéroport</i>	12 142	20 992	8 850	72,9%
Autres taxes		4 374	4 277	-97	-2,2%		<i>Dont autres subventions</i>	14 167	15 218	1 051	7,4%
Dotations subventions et Participations		36 889	34 857	-2 032	-5,5%	Atténuations de produits		34 530	35 320	790	2,3%
	<i>Dont DGF</i>	32 439	32 373	-66	-0,2%		<i>Dont FNGIR</i>	5 649	5 649	0	0,0%
	<i>Dont FCTVA et autres</i>	4 450	2 484	-1 966	-44,2%		<i>Dont Attribution de Compensation</i>	16 311	16 885	574	3,5%
Autres produits		14 262	16 207	1 945	13,6%		<i>Dont Dotation de Solidarité Communautaire</i>	11 588	11 567	-21	-0,2%
	<i>Dont produits des services</i>	11 700	13 023	1 323	11,3%	Autres dépenses de fonctionnement		29 021	28 226	-795	-2,7%
	<i>Dont produits de gestion courante (loyers, reversement excédents budgets annexes...)</i>	1 804	2 476	672	37,3%	Charges exceptionnelles		4 911	1 190	-3 721	-75,8%
	<i>Dont remboursement des dépenses de personnel</i>	669	708	39	5,8%		<i>**Dont contentieux Thomson</i>	3 421	8	-3 413	-99,8%
Produits exceptionnels		12 211	4 771	-7 440	-60,9%						
	<i>Dont cessions</i>	5 666	4 223	-1 443	-25,5%						
	<i>*Dont reprise de provisions</i>	5 097	71	-5 026	-98,6%						
Total		182 283	179 254	- 3 029	-1,7%	Total		135 559	146 696	11 137	8,2%
						Epargne de gestion		46 724	32 558	-14 166	-30,3%
							<i>Intérêts</i>	2 755	3 986	1 231	44,7%
						Epargne Brute		43 969	28 572	-15 397	-35,0%
							<i>Capital</i>	13 005	13 117	112	0,9%
						Epargne Nette		30 964	15 455	-15 509	-50,1%

INVESTISSEMENT											
RECETTES		CA 2022	CA 2023	Variation en K€	Variation en %	DEPENSES		CA 2022	CA 2023	Variation en K€	Variation en %
Epargne Nette		30 964	15 455	-15 509	-50,1%	Dépenses et subventions d'Equipement		76 187	82 786	6 599	8,7%
Dotations, fonds divers et autre		18 130	13 067	-5 063	-27,9%	Avances - ZAC et autres		2 860	2 680	- 180	-6,3%
	<i>Dont FCTVA</i>	13 580	8 436	-5 144	-37,9%	Achat de parts sociales		414	1 688	1 274	307,7%
	<i>Dont Taxe d'aménagement</i>	4 550	4 631	81	1,8%	Dotations, fonds divers (taxe d'aménagement...)		3 179	3 041	- 138	-4,4%
Subventions et autres		11 887	14 586	2 699	22,7%						
	<i>Dont Fonds de concours Voirie Eclairage</i>	1 932	1 780	-152	-7,9%						
Avances - ZAC et autres		3 435	6 003	2 568	74,8%						
Emprunt		22 700	44 278	21 578	95,1%						
Total		87 116	93 388	6 272	7,2%	Total		82 640	90 194	7 554	9,1%

En complément des chiffres bruts présentés ci-dessus, il convient de préciser que des événements particuliers ont eu lieu en 2022 ou 2023 avec des impacts significatifs sur la comparaison entre ces deux années :

- * Pour les recettes, il s'agit de la reprise de provision (5 M€) constituée en 2020 en anticipation d'une baisse sur les produits de fiscalité économique inhérente au contexte de crise sanitaire. En neutralisant cette recette exceptionnelle, **l'évolution des recettes de fonctionnement redevient positive et évolue de + 1,2%**.
- ** Pour les dépenses, il s'agit notamment des frais liés au dossier Thomson pour 2022 (3,4 M€) et de la revalorisation du montant de la participation du budget principal au budget annexe transport pour 2023 (+8,8 M€). Là encore, en neutralisant ces deux dépenses exceptionnelles, **l'évolution des dépenses s'affiche à + 4,2% contre + 8,2% avant retraitement.**

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La présentation de chaque rubrique permet de mesurer la part de chaque nature de recette dans ces évolutions.

▪ Les contributions directes : la fiscalité des ménages et des entreprises

De manière consolidée et dans un contexte économique incertain, les **contributions directes** continuent leur progression et passent de **111,6 M€ en 2022 à 117,3 M€ (soit + 5,1 %) sans augmentation des taux** et dans un contexte de réformes importantes. Le tableau suivant détaille cette évolution de manière plus précise à périmètre constant :

	CA 2022	CA 2023	Variation en €	Variation en %
Fraction de TVA et THRS	44 604 276	46 879 499	2 275 223	5,1%
Taxe sur le foncier bâti et allocations compensatrices	8 067 359	9 425 388	1 358 029	16,8%
Taxe sur le foncier non bâti	600 113	627 337	27 224	4,5%
Fiscalité ménages	53 271 748	56 932 224	3 660 476	6,9%
Cotisation Foncière des Entreprises et allocations compensatrices	29 656 717	30 048 958	392 241	1,3%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	22 939 604	23 099 356	159 752	0,7%
Taxe sur les surfaces commerciales	4 307 205	4 695 075	387 870	9,0%
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	1 414 468	1 534 017	119 549	8,5%
Fiscalité entreprises	58 317 994	59 377 406	1 059 412	1,8%
Rôles complémentaires et supplémentaires (ménages + entreprises)	-	948 662	-	-
Total contributions directes et allocations compensatrices	111 589 742	117 258 292	5 668 550	5,1%

* *Point méthodologie* : compte tenu de la réforme de la Taxe d'Habitation et d'autres décisions fiscales de l'Etat depuis 2021 (exonération de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de taxe sur le foncier bâti décidées par l'Etat en 2021 pour les établissements industriels), les allocations compensatrices (qui sont des dotations de l'Etat compensant une perte de produit fiscal) ont été intégrées aux contributions directes pour faciliter la lecture dans les différents tableaux de ce rapport.

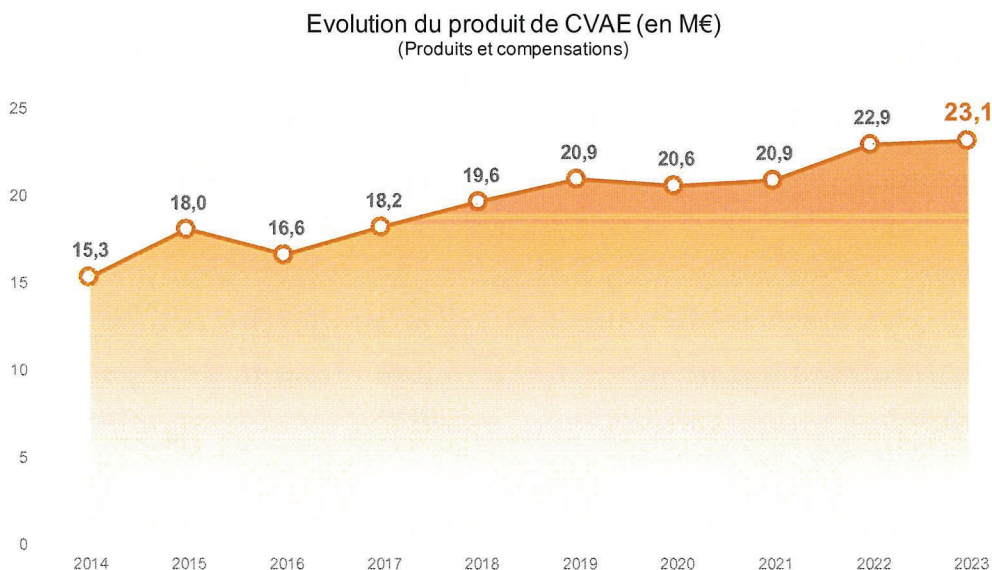
▪ Le montant du poste **fiscalité "ménages" s'établit à 56,9 M€ en 2023**, en augmentation de 6,9 % par rapport à 2022. Le versement d'une fraction de TVA (en compensation de la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales) et la TH sur les résidences secondaires représente l'essentiel de ce produit avec un niveau de 46,9 M€ (+ 5,1 % par rapport au produit perçu en 2022). Les taxes sur le foncier bâti et non bâti (ainsi que les allocations compensatrices associées) représentent près de 10 M€ en 2023, en hausse de + 1,4 M€ en comparaison avec l'exercice 2022.

▪ Le poste **fiscalité "entreprises", d'un montant global de 59,4 M€**, se répartit principalement entre :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour un montant de 30 M€ (allocations compensatrices incluses)
- les compensations apportées par l'Etat au titre de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises pour 23,1 M€ en 2023.

Ces bons niveaux de fiscalité témoignent du dynamisme de notre territoire qui résulte des nombreuses implantations d'entreprises au cours du dernier mandat notamment.

La **CVAE** (et son mécanisme de compensation depuis 2023) est restée relativement stable (+ 0,7 %) entre 2022 et 2023.



Concernant les autres composantes de la fiscalité "entreprises", le produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) passent de 5,7 M€ en 2022 à 6,2 M€ en 2023 (+ 0,4 M€ pour la TASCOM et + 0,1 M€ pour les IFER).

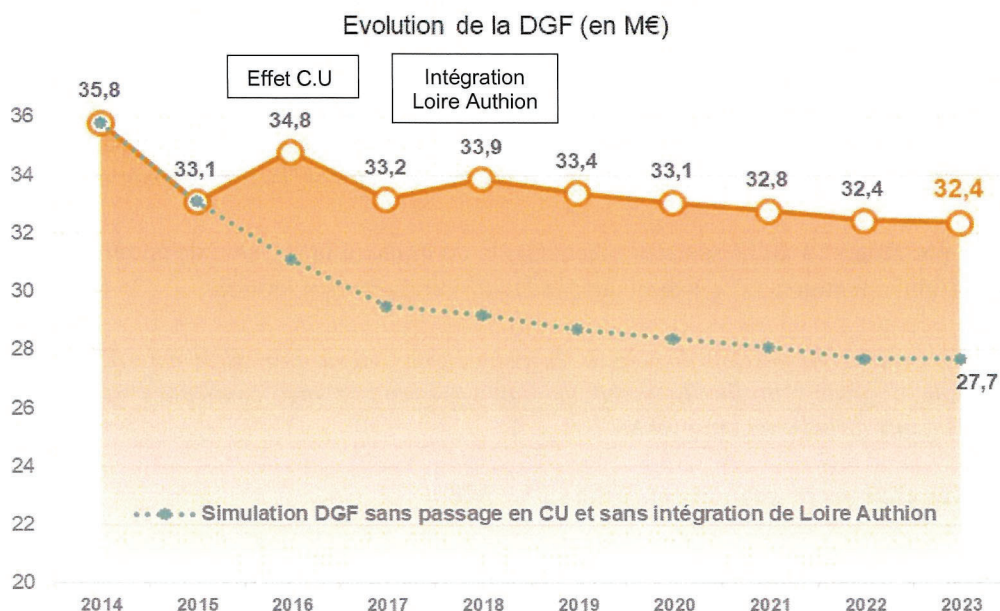
Les dotations, subventions et participations

Ce poste budgétaire représente 34,8 M€ soit 19,4 % des recettes de fonctionnement du budget principal et a diminué entre 2022 et 2023 (- 5,5 %). Il se compose de la manière suivante :

	CA 2022	CA 2023	Variation en €	Variation en %
DGF	32 439 123	32 373 221	-65 902	-0,2%
FCTVA Fonctionnement	333 881	122 069	-211 812	-63,4%
Participations	4 116 298	2 361 927	-1 754 371	-42,6%
Allocations compensatrices	Données retraitées en produit fiscal			
TOTAL	36 889 302	34 857 217	-2 032 085	-5,5%

Cette diminution s'explique principalement par des participations financières à des dispositifs spécifiques intervenues en 2022 et non-reconduites en 2023 (avec notamment l'aide de l'Etat à la mise en place de Centres de vaccination).

Pour ce qui est de la DGF, qui représente 93 % du total, le graphique suivant retrace l'historique des niveaux constatés depuis 2014 où l'on retrouve notamment la baisse de la DGF sur la période 2014-2017, la bonification de DGF associée à la transformation en communauté urbaine en 2016 et l'adhésion de Loire - Authion en 2018. La baisse tendancielle de ces dernières années reflète principalement la diminution de la part « dotation de compensation » de la DGF intercommunale.



- **Les autres produits (produits des services, produits financiers)**

Ces **autres recettes** de 16,2 M€ intègrent principalement les redevances d'occupation du domaine public (2,9 M€), la vente de Biogaz (2 M€), les remboursements des frais de structure par les budgets annexes (2 M€), les refacturations diverses (frais de mutualisation, remboursement de la taxe foncière) pour 2,1 M€ ou encore les loyers et redevances de nos délégataires (2 M€). Entre 2022 et 2023, ces recettes sont en hausse de + 13,6%.

- **Les produits exceptionnels**

Les recettes exceptionnelles atteignent 4,7 M€. Il s'agit à 90 % de produits de cessions de foncier ou de bâtiments économiques.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Hors contribution au budget annexe transport (20,9 M€), les dépenses de fonctionnement évoluent de + 2 % entre 2022 et 2023 et se situent à 146,7 M€. Les principales évolutions sont présentées par rubrique ci-après :

- **Les dépenses de personnel : 27,2 M€**

	CA 2022	CA 2023	Variation en %
Principal	23 895 846	27 211 952	13,9%
Eau	6 377 182	6 747 491	5,8%
Assainissement	4 082 699	4 285 382	5,0%
Déchets	8 175 237	8 897 920	8,8%
Transports	595 649	461 208	-22,6%
Réseaux de chaleur	127 000	126 920	-0,1%
Total dépenses chapitre 012	43 253 613	47 730 873	10,4%

Tous budgets agrégés, les dépenses de masse salariale progressent de + 10,4 % entre le CA 2022 et le CA 2023. Cette variation s'explique de la manière suivante :

- + 5 % par rapport à 2022 liés à l'impact des mesures réglementaires nationales avec effet sur la rémunération (évolution du point d'indice, mesures catégorielles pour agents de catégorie B et C, augmentation du SMIC, indemnité inflation...) et au Glissement Vieillesse Technicité,
- + 5,4 % par rapport à 2022 liés aux avancements de grade, à la révision de certaines indemnités, aux moyens supplémentaires nécessaires pour le fonctionnement des services.

Pour mémoire, la reprise en gestion directe de la compétence voirie par ALM est effective depuis le 1er janvier 2022. Elle a généré la fin du remboursement forfaitaire aux communes et le transfert ou le recrutement des agents directement par ALM.

▪ **Les autres charges de gestion courante : 54,7 M€**

La contribution au SDIS progresse de + 6,7 % pour atteindre 15,4 M€. Les autres **subventions de fonctionnement** sont en augmentation de + 1 M€ par rapport à 2022 pour atteindre 15,2 M€. Cet écart correspond principalement au transfert d'Angers Nantes Opéra pour 1,1 M€ vers le budget ALM au 01/01/2023 (montant compensé par une baisse de l'attribution de compensation versée à la Ville d'Angers).

Le montant des **participations aux budgets annexes et SPIC** sont **en progression** de + 8,8 M€ pour atteindre 20,9 M€ en 2023. Cette hausse est liée à la revalorisation de la participation du budget principal vers le budget annexe transports compte tenu du développement de l'offre de transports, des effets de l'inflation et de la hausse des annuités suite à la mobilisation des financements pour les travaux du tramway.

▪ **Les atténuations de produits : 35,3 M€**

Cette rubrique regroupe notamment le Fonds National de Garantie Individuel de Ressources (FNGIR), les Attributions de Compensation (AC) et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Ce chapitre évolue de + 2,3 % en comparaison à 2022 pour atteindre 35,3 M€.

Les principales évolutions concernent l'actualisation du calcul de l'Attribution de Compensation (AC) (+ 3,5 % pour atteindre 16,9 M€ en 2023) et la progression du reversement de la taxe de séjour (+ 0,2 M€) à Angers Loire Tourisme Expo Congrès (SPL ALTEC).

A noter que la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) ainsi que le Fonds National de Garantie Individuelle des ressources (FNGIR) restent stables entre 2022 et 2023 pour s'établir respectivement à 11,6 M€ et 5,7 M€.

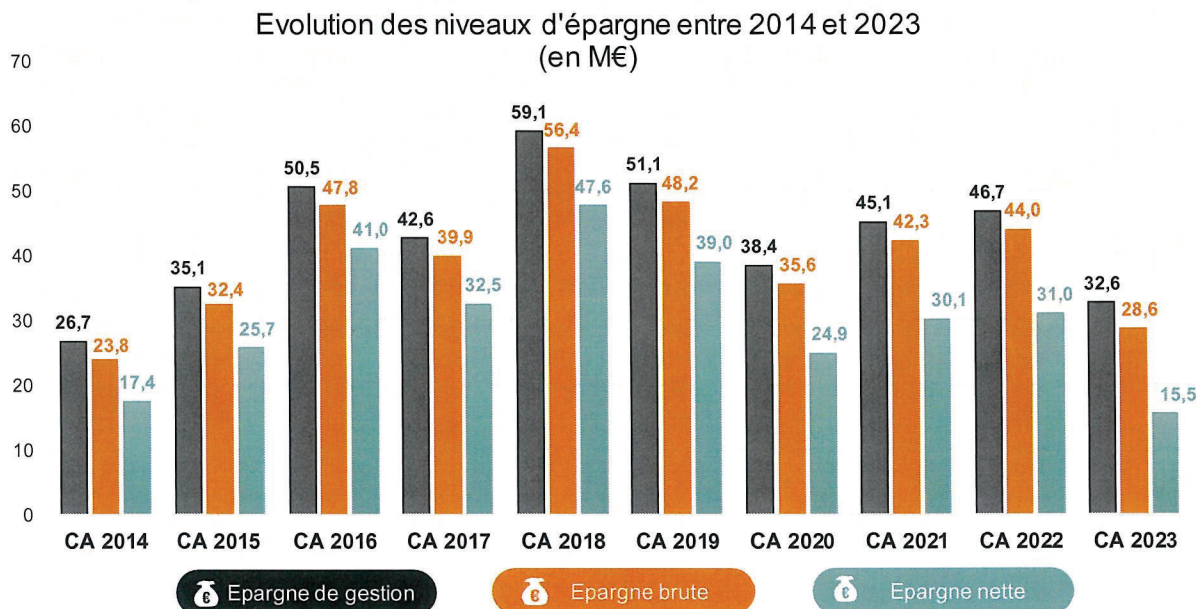
▪ **Les dépenses de fonctionnement des services : 28,2 M€**

Ces dépenses, regroupant l'ensemble des charges courantes des services (fluides, maintenance, assurances, taxes foncières ...), diminuent de - 0,8 M€ au regard de l'exercice 2022 pour atteindre 28,2 M€.

Cette baisse marque les efforts collectifs réalisés pour permettre de préserver l'épargne (les mesures de sobriété mises en place au sein de la collectivité sont une illustration de ces efforts pour une meilleure maîtrise de ses frais d'énergie).

ÉPARGNES ET ANNUITÉS DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

L'évolution mesurée des recettes et la progression plus significative des dépenses de fonctionnement induisent une diminution de l'épargne brute entre 2022 et 2023 de - 15,4 M€. En déduisant le remboursement en capital de la dette de cet indicateur, on obtient l'épargne nette qui s'élève à 15,5 M€ en 2023.



◆ LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses d'investissement 2023 du budget principal ont atteint **90,2 M€** et présentent une augmentation par rapport à 2022 de + 9,1 %. Parmi les principales opérations d'investissement du budget principal, on peut noter de manière décroissante :

Description	Total
Voirie / espaces publics / eaux pluviales	21 054
Territoire Intelligent	19 114
Logement et aménagement urbain	16 062
ZAC économiques et Parcs d'Activité Communautaires (PAC)	6 525
Renouvellement Urbain - Concessions	4 943
Plan Vélo	3 846
Enseignement supérieur et recherche	3 104
Moyens Informatiques	2 251
Total des principales opérations d'investissement	76 899
Total mandaté CA 2023	90 194
% des principales opérations sur CA 2023	85%

En milliers d'Euros

◆ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Le tableau suivant reprend les principales recettes d'investissement pour ce CA 2023 :

En K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Epargne nette	24 946	30 132	30 964	15 456
Subventions et FCTVA	12 770	36 229	33 452	33 656
Emprunts	31 500	9 850	22 700	44 278
TOTAL	69 216	76 211	87 116	93 390

Conformément à la stratégie financière annoncée lors des différents débats d'orientation budgétaire et budgets primitifs, la structure de financement de nos investissements s'adapte au rythme des dépenses à financer, au niveau annuel de l'épargne dégagée et aux conditions des marchés financiers.

Cette stratégie et l'anticipation d'un besoin de financement élevé a permis de conserver une structure de financement de l'investissement vertueuse en 2023 (**53 % de ressources propres**).

Eau					(en milliers d'Euros)				
FONCTIONNEMENT									
RECETTES	CA 2022	CA 2023	Variation en K€	Variation en %	RECETTES	CA 2022	CA 2023	Variation en K€	Variation en %
Produits des ventes	25 367	25 806	-439	1,7%	Personnel	6 377	6 747	370	5,8%
<i>Dont ventes d'eaux aux abonnés et ventes en gros</i>	20 749	20 951	202	1,0%	Fonct. du service	9 422	10 302	880	9,3%
<i>Dont locations de compteurs</i>	4 392	4 621	228	5,2%	<i>Dont produits de traitement UPEP</i>	1 698	2 271	573	33,7%
Autres	2 176	2 336	160	7,3%	<i>Dont énergie</i>	1 977	1 997	20	1,0%
Redevance pollution	4 462	4 334	-128	-2,9%	Revers. Redev. Pollution	4 662	4 326	-336	-7,2%
Total	32 005	32 476	471	1,5%	Total	20 461	21 376	915	4,5%
					Epargne de gestion	11 544	11 100	-444	-3,8%
					Intérêts de la dette	623	773	150	24,0%
					Epargne brute	10 921	10 327	-594	-5,4%
					Capital de la dette	1 521	1 611	90	5,9%
					Epargne nette	9 400	8 717	-683	-7,3%

INVESTISSEMENT									
FINANCEMENT	CA 2022	CA 2023	Variation en K€	Variation en %	FINANCEMENT	CA 2022	CA 2023	Variation en K€	Variation en %
Epargne nette	9 400	8 717	-683	-7,3%	Dépenses d'équipement	9 796	8 281	-1 515	-15,5%
Subventions / créances	1 002	11	880	-98,9%	<i>Dont réseaux de distribution d'eau potable</i>	5 725	4 501	-1 224	-21,4%
Autres recettes d'équipement	274	-	240	-100,0%	<i>Dont production et stockage eau potable</i>	2 291	1 945	-346	-15,1%
Total	10 676	8 728	- 39	-18,2%	Total	9 796	8 281	- 1 515	-15,5%

◆ EXPLOITATION

Les produits d'exploitation issus des ventes (eau, abonnement) évoluent en cohérence avec la feuille de route tarifaire (+ 1,7 % entre 2022 et 2023). Les autres recettes provenant des activités de gestion (branchements, prestations, produits divers) sont orientées à la hausse (+ 7,3 %) en raison principalement d'une reprise de provision sur les emprunts structurés.

Les charges d'exploitation progressent de + 0,9 M€ soit + 4,5 %. L'essentiel de cette évolution est lié :

- aux dépenses de l'usine de production d'eau potable en hausse (+ 0,8 M€ par rapport à 2022 plus particulièrement sur les produits de traitement indexés sur l'évolution des prix des marchés)
- à la progression des dépenses de personnel (+ 5,8 %) compte tenu de l'impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice et des recrutements en 2023.

◆ ÉPARGNES ET ANNUITÉS DE LA DETTE

Le niveau d'épargne nette reste à un niveau tout à fait conséquent avec 8,7 M€. Cette ressource permet à la collectivité d'autofinancer totalement ses niveaux d'investissement et de répondre aux objectifs de renouvellement et d'entretien du patrimoine (en particulier les canalisations).

◆ INVESTISSEMENT

Les niveaux d'investissement 2023 de 8,3 M€ sont significatifs et peuvent se ventiler de la manière suivante :

- 4,5 M€ consacrés au renouvellement du réseau de distribution d'eau potable,
- 1,9 M€ pour des travaux de maintenance sur l'usine de production d'eau potable,
- 1,3 M€ pour des dépenses logistiques ou l'achat de matériels (véhicules, outils supports, compteurs d'abonnés...),
- 0,4 M€ pour la maintenance du système d'information sécurisé et de la solution logicielle de Gestion de la Relation Clientèle (GRC).

→ BUDGET ASSAINISSEMENT

Assainissement									
FONCTIONNEMENT									
RECETTES	CA 2022	CA 2023	Variation en K€	Variation en %	DEPENSES	CA 2022	CA 2023	Variation en K€	Variation en %
Produits des ventes	20 335	20 132	-203	-1,0%	Personnel	4 083	4 285	202	5,0%
Participation (PFAC et PFAC-AD)	3 945	2 899	-1 046	-26,5%	Exploitation station Baumette	4 854	5 658	804	16,6%
Station Baumette	1 091	1 163	72	6,6%	Redevance pollution	2 186	2 150	-36	-1,6%
Redevance Modern. Réseaux	2 158	2 093	-65	-3,0%	Fonctionnement du service	4 099	4 096	-3	-0,1%
Autres	1 411	2 175	764	54,2%	Provisions pour emprunts structurés	50	3 700	3 650	7300,0%
Total	28 940	28 463	- 477	-1,6%	Total	15 272	19 889	4 617	30,2%
					Epargne de gestion	13 668	8 574	- 5 094	-37,3%
					Intérêts de la dette	520	168	-352	-67,7%
					Epargne brute	13 148	8 406	- 4 742	-36,1%
					Capital de la dette	1 019	1 020	1	0,1%
					Epargne nette	12 129	7 386	- 4 743	-39,1%

INVESTISSEMENT									
FINANCEMENT	CA 2022	CA 2023	Variation en K€	Variation en %	DEPENSES	CA 2022	CA 2023	Variation en K€	Variation en %
Epargne nette	12 129	7 386	-4 743	-39,1%	Dépenses d'équipement	8 059	11 247	3 188	39,6%
Subventions et autres	714	768	54	7,6%	dont renouvellement et construction STEP	596	1 942	1 346	225,0%
					dont travaux sur les réseaux de collecte des eaux usées	5 857	7 959	2 102	35,9%
					Désendettement du budget	0	5 000	5 000	
Total	12 843	8 154	- 4 689	-36,5%	Total	8 059	16 247	8 188	101,6%

◆ FONCTIONNEMENT

Les **produits d'exploitation** diminuent de - 0,5 M€ (soit - 1,6 % par rapport à 2022) en raison principalement de la baisse de la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC et PFAC-AD) sous l'effet du ralentissement du marché immobilier.

Les **charges d'exploitation** évoluent entre 2022 et 2023 de 4,6 M€ pour atteindre 19,9 M€. Cette variation provient essentiellement de la constitution d'une provision exceptionnelle de 3,7 M€ sur des emprunts structurés pour sécuriser ces prêts,

Hors cet évènement comptable très particulier, les charges d'exploitation évoluent globalement comme sur le budget eau de + 0,9 M€ (hausse des dépenses d'exploitation de la station de la Baumette en raison de l'actualisation des prix des marchés).

◆ ÉPARGNES ET ANNUITÉS DE LA DETTE


Les différents niveaux d'épargne permettent d'assurer le **financement du programme d'investissement 2023**.

A noter, le désendettement de 5 M€ en 2023 qui permet de réduire l'encours de ce budget à 10 M€ (contre 25,6 en 2014 M€ soit -60 % sur les 10 dernières années).

◆ INVESTISSEMENT

Les investissements 2023 atteignent un niveau inédit d'un peu plus de 11 M€. Ce montant se répartit principalement entre les travaux sur les réseaux de collecte des eaux usées (7,9 M€), le renouvellement des stations d'épurations périphériques (1,9 M€), les dépenses diverses (sécurité informatique, logistique, bâtiments (0,7 M€) et le début des paiements des travaux de la ferme photovoltaïque.

→ BUDGET DÉCHETS

Déchets 		FONCTIONNEMENT							
RECETTES	CA 2022	CA 2023	Variation en K€	Variation en %	DEPENSES	CA 2022	CA 2023	Variation en K€	Variation en %
Produits Exploitation	3 131	2 080	-1 051	-33,6%	Personnel	8 175	8 898	723	8,8%
T.E.O.M	32 599	33 938	1 339	4,1%	Contrat exploitation	14 162	18 762	4 600	32,5%
Subventions	4 108	4 650	542	13,2%	dont Prestations collecte sélectives (transport, tri, conditionnement, ...)	1 380	3 614	2 234	161,9%
Autres	127	103	-24	-19,1%	dont Biopôle - Marchés traitement	7 307	8 253	946	13,0%
Recettes exceptionnelles	727	150	-577	-79,3%	dont Prestations collecte des OM	3 353	3 938	586	17,5%
					Fonctionnement du service	5 746	5 892	146	2,5%
					Total	28 083	33 552	5 469	19,5%
					Epargne de gestion	12 609	7 369	-5 240	-41,6%
					Intérêts de la dette	450	462	12	2,7%
					Epargne brute	12 159	6 906	-5 253	-43,2%
					Capital de la dette	783	783	20	2,6%
Total	40 692	40 921	229	0,6%	Epargne nette	11 396	6 123	-5 273	-46,3%

FINANCEMENT		INVESTISSEMENT							
	CA 2022	CA 2023	Variation en K€	Variation en %	DEPENSES	CA 2022	CA 2023	Variation en K€	Variation en %
Epargne nette	11 396	6 123	-5 273	-46,3%	Dépenses d'équipement	5 821	5 035	-786	-13,5%
Subventions / TVA / autres	2 855	1 084	-1 771	-62,0%	dont achat de véhicules / conteneurs enterrés (collecte des ordures)	2 247	1 296	-951	-42,3%
					dont travaux déchèteries	2 458	297	-2 161	-87,9%
					dont Territoire Intelligent - Accès déchèteries	319	1 142	823	258,0%
					Désendettement du budget	0	8 078	8 078	
Total	14 251	7 207	- 7 044	-49,4%	Total	5 821	13 113	7 292	125,3%

◆ FONCTIONNEMENT

Les **recettes de fonctionnement** de ce budget sont stables entre 2022 et 2023 (+ 0,6 %) et s'établissent à 40,9 M€. Le produit de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) affiche une progression de + 1,3 M€ qui s'explique notamment par la revalorisation des bases fiscales décidées par le Parlement en 2023.

A noter également la diminution des produits d'exploitation (- 1 M€) principalement liée à une indemnité exceptionnelle perçue en 2022 lors du retrait du syndicat intercommunal Loir et Sarthe.

Les **dépenses de fonctionnement** évoluent globalement de + 19,5 % soit + 5,5 M€. Cette évolution est principalement le reflet de la révision des prix sur différents contrats d'exploitation (traduisant l'inflation notamment sur les prestations de collecte et de traitement des déchets recyclables).

◆ ÉPARGNES ET ANNUITÉS DE LA DETTE

Le niveau d'épargne nette reste satisfaisant et permet à la fois d'autofinancer totalement les investissements 2023 et de poursuivre le désendettement du budget annexe (- 8 M€ en 2023).

En raison de la fermeture de Biopôle, l'encours de dette est ainsi déjà passé de 44,4 M€ au 31 décembre 2014 à 5,6 M€ au 31 décembre 2023 soit une baisse conséquente de presque - 90%.

◆ INVESTISSEMENT

L'exercice 2023 est marqué par un niveau d'investissement de 5 M€. Les principales dépenses concernent l'acquisition de véhicules de collecte, de conteneurs enterrés et de composteurs (1,3 M€) ainsi que des prestations d'optimisation des accès aux déchèteries (1,1 M€).

→ BUDGET AÉROPORT

Aéroport



FONCTIONNEMENT

RECETTES	CA 2022	CA 2023	Variation en K€	Variation en %	DEPENSES	CA 2022	CA 2023	Variation en K€	Variation en %
Participation Budget Principal	701	751	50	7,2%	Contrat d'exploitation	476	432	-44	-9,2%
Produits d'exploitation	32	49	17	51,8%	Fonct. Service / Autres	225	184	-41	-18,0%
					Total	701	617	-84	-12%
					Epargne de gestion	32	183	151	473%
					Intérêts	0	0	0	
					Epargne brute	32	183	151	473%
					Capital	0	0	0	
Total	733	800	67	9%	Epargne nette	32	183	151	473%

INVESTISSEMENT

FINANCEMENT	CA 2022	CA 2023	Variation en K€	Variation en %	DEPENSES	CA 2022	CA 2023	Variation en K€	Variation en %
Epargne nette	32	183	151	472,7%	Dépenses d'équipement	100	52	-48	-48,4%
Remboursement TVA	7	21	14	198,6%	Total	100	52	-48	-48%
Total	39	204	165	424%					

♦ COMMENTAIRE GENERAL

L'exercice budgétaire 2023 affiche une diminution des dépenses de fonctionnement (- 84 k€ par rapport à 2022) en raison principalement d'un ajustement à la baisse du montant de la subvention allouée à la société EDEIS au titre de la Délégation de Service Public.

La participation du budget principal au budget annexe s'élève à 751 K€ en 2023 contre 1 200 K€ en 2015 et reflète le bien fondé de notre décision d'arrêter les aides aux lignes aériennes.

Transports									
FONCTIONNEMENT									
RECETTES	CA 2022	CA 2023	Variation en K€	Variation en %	DEPENSES	CA 2022	CA 2023	Variation en K€	Variation en %
Versement mobilité	62 396	67 576	5 180	8,3%	Contribution forfaitaire fonct.	61 768	75 784	14 016	22,7%
DGD Transp. Scolaires	2 178	2 215	37	1,7%	Contribution d'équipement	948	1 394	446	47,1%
Participation du budget principal ALM	11 442	20 242	8 800	76,9%	Restitution de Fiscalité	1 207	1 059	-148	-12,3%
Recettes DSP	17 500	18 493	994	5,7%	Fonct. Services Transports / Tramway	2 701	2 449	-252	-9,3%
Autres / Aides exceptionnelles	339	1 051	712	210,0%	Provisions pour emprunts à risques	0	2 412	2 412	
<i>dont rendement sur comptes à termes</i>	0	298	298		Perte de change	345	378	33	9,7%
Total	93 855	109 578	15 723	16,8%	Total	66 969	83 476	16 507	24,6%
					Epargne de gestion	26 886	26 101	- 784	-2,9%
					Intérêts + SWAP	5 222	7 067	1 845	35,3%
					Epargne brute	21 664	19 034	- 2 629	-12,1%
					Capital	12 547	13 486	939	7,5%
					Epargne nette	9 117	5 548	- 3 568	-39,1%

INVESTISSEMENT									
FINANCEMENT	CA 2022	CA 2023	Variation en K€	Variation en %	DEPENSES	CA 2022	CA 2023	Variation en K€	Variation en %
Epargne nette	9 117	5 548	-3 568	-39,1%	Transports URBAINS	5 301	5 407	106	2,0%
Remboursement TVA	11 197	12 346	1 149	10,3%	<i>dont aménagement et entretien réseau</i>	1 540	2 613	1 073	69,7%
Subventions et autres	9 788	6 210	-3 578	-36,6%	<i>dont renouvellement des équipements embarqués</i>	2 664	1 556	-1 108	-41,6%
Emprunts	21 000	19 000	-2 000	-9,5%	Tramway - ligne B	69 837	35 838	-33 999	-48,7%
Total	51 102	43 104	- 7 997	-16%	Total	75 138	41 245	- 33 893	-45%

Pour faciliter la lecture de CA à CA, un retraitement sur les opérations d'échange de taux a été appliqué aux recettes et dépenses de fonctionnement (800k€).

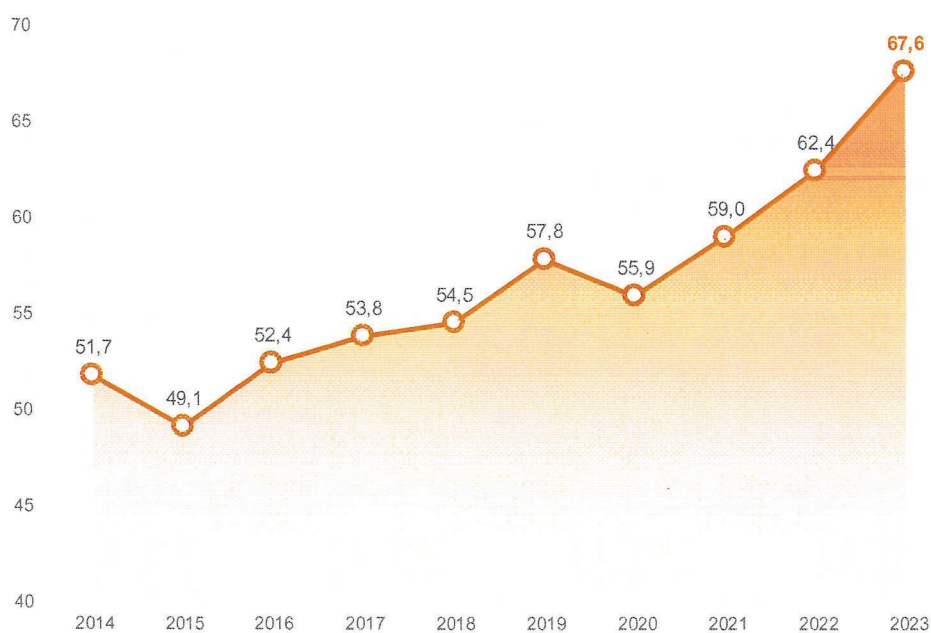
FONCTIONNEMENT

Les recettes

Le Versement Mobilité (VM) progresse significativement avec + 5,2 M€ (soit + 8,3 %). Cette hausse est conséquente et est directement liée au dynamisme économique de notre territoire.

Le graphique suivant met en perspective et retrace l'évolution du produit de VM de ces derniers exercices :

Evolution du versement mobilité (en M€)



Le niveau de la DGD (Dotation Globale de Décentralisation) transports scolaires reste stable (2,2 M€).

En matière de recettes liées à la Délégation de Service Public (DSP) (notamment les recettes voyageurs), une évolution de + 1 M€ est à observer. La fréquentation à la hausse suite à la nouvelle offre de mobilité déployée sur le territoire (avec l'ouverture en juillet 2023 des deux nouvelles lignes de tramway) est à l'origine de cette progression.

Malgré ce dynamisme des recettes, le montant de la participation du budget principal affectée à cette Délégation de Service Public (DSP) transport a augmenté de + 8,8 M€ entre 2022 et 2023 pour permettre de faire face à l'évolution des dépenses.

L'écart sur les autres recettes de fonctionnement (+ 0,8 M€ entre 2022 et 2023) provient du versement de produits financiers suite à l'ouverture d'un compte à terme en 2023 (0,3 M€) et du versement d'une aide exceptionnelle de l'Etat de + 0,5 M€ pour atténuer quelque peu la hausse de prix de l'énergie pour les autorités organisatrices de mobilité.

▪ Les dépenses

Elles progressent significativement de + 16,5 M€ entre 2022 et 2023 (soit + 24,6 %) principalement du fait de la hausse de la contribution forfaitaire de fonctionnement de la DSP de transports urbains (75,8 M€ en 2023 contre 61,8 M€ en 2022).

Cette forte augmentation de la contribution forfaitaire est liée au renforcement du réseau IRIGO avec la mise en service des deux nouvelles lignes de tramway et une offre de bus augmentée en 1^{ère} et 2^{ème} couronne et à l'inflation

Comme prévu au contrat de DSP et dans la continuité du projet engagé en 2020/2021, la contribution d'équipement 2023 de 1,4 M€ a notamment permis de financer une part du système « d'Open Payment » (paiement et validation par carte bleu et smartphone directement aux valideurs des bus et tramway) et de faire évoluer le système billettique dans les bus et tramway.

Sur les autres dépenses de fonctionnement, on peut observer l'inscription d'une provision à hauteur de 2,4 M€ pour les emprunts à risque (souscrits pour financer la première ligne par l'ancienne majorité) afin de prévoir la sécurisation de ce type de prêt en 2027/2028 (date de fin du fonds de soutien de l'Etat sur ce type d'emprunt).

♦ ÉPARGNES ET ANNUITÉS DE LA DETTE

Le dynamisme des recettes issues du versement mobilité et la contribution du budget principal permettent de stabiliser l'épargne de gestion à hauteur de 26 M€ en 2023.

Après soustraction des annuités de la dette (en hausse suite aux emprunts contractés pour financer les lignes B et C du tramway), le niveau d'épargne nette affiché à 5,9 M€ permet de continuer à autofinancer une partie des investissements de l'année.

♦ INVESTISSEMENT

Le montant des investissements du budget transports intègre des **dépenses liées aux lignes B et C du tramway pour près de 36 M€** (acquisition de matériel roulant, travaux d'aménagement sur différents secteurs, etc).

Les dépenses d'investissement des transports urbains s'élèvent à 5,4 M€. Les principales dépenses ont porté sur le renouvellement du système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (1,6 M€) et sur l'aménagement et l'entretien des réseaux (2,6 M€).

→ BUDGET RÉSEAUX DE CHALEUR

Réseaux de chaleur									
FONCTIONNEMENT									
RECETTES					DEPENSES				
	CA 2022	CA 2023	Variation en K€	Variation en %		CA 2022	CA 2023	Variation en K€	Variation en %
Redevances	1 590	1 184	-406	-25,5%	Charges à caractère général	733	195	-538	-73,5%
Prestations de service et autres	398	271	-127	-31,9%	Dépenses de personnel	127	127	0	-0,1%
					Total	860	321	-539	-62,6%
					Epargne de gestion	1 128	1 134	6	0,5%
					Intérêts	482	575	93	19,4%
					Epargne brute	646	559	-87	-13,5%
					Capital	484	171	-313	-64,6%
Total	1 988	1 456	- 532	-26,8%	Epargne nette	162	387	225	139,1%

INVESTISSEMENT									
FINANCEMENT					DEPENSES				
	CA 2022	CA 2023	Variation en K€	Variation en %		CA 2022	CA 2023	Variation en K€	Variation en %
Epargne nette	162	387	225	139,1%	Dépenses d'équipement	889	293	-596	-67,0%
Subventions / avances	190	234	44	23,4%					
Total	352	622	270	76,6%	Total	889	293	- 596	-67,0%

Pour faciliter la lecture de CA à CA, le retraitement équilibré des opérations de Rive Droite Angers n'apparaît pas dans ce tableau

◆ COMMENTAIRE GENERAL

Les **recettes de fonctionnement** du budget 2023 sont en diminution du versement d'une redevance exceptionnelle perçue en 2022 sur le réseau de la Roseraie (0,4 M€). Nous ne retrouvons pas cet élément exceptionnel en 2023.

Les **dépenses de fonctionnement** sont à la baisse (- 0,5 M€) en raison d'une opération de régularisation comptable sur l'exercice 2022 (et non reconduite en 2023) concernant la concession de travaux de la Roseraie. Les autres charges correspondent à la réalisation de contrôles d'exploitation des réseaux et à la mise en place d'étude stratégiques portant sur le développement des réseaux de chaleur.

Le niveau d'épargne nette atteint 0,4 M€ en raison d'une diminution des annuités de la dette (assise pour la partie intérêt sur l'inflation).

◆ INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement représentent 0,3 M€. Ces investissements ont porté sur la poursuite de travaux de modernisation sur des logements sociaux et sur la chaufferie de la Roseraie ainsi que sur des missions de maîtrise d'œuvre sur le réseau de chaleur Angers Rive Droite.

A noter que, depuis 2017, le volume des investissements porté par la SPL Alter Services pour le compte d'Angers Loire Métropole sur les réseaux de chaleur s'est établi à 37,6 M€ (23 M€ sur le Réseau de Chaleur Urbain (RCU) de Belle-Beille, 1,6 M€ sur la Roseraie et 13 M€ sur Monplaisir).

→ BUDGET LOTISSEMENTS ÉCONOMIQUES

Le budget Lotissements économiques est un budget spécifique en ce sens qu'il ne comporte pas d'écriture réelle en section d'investissement et fait l'objet d'une comptabilité dite "de stock".

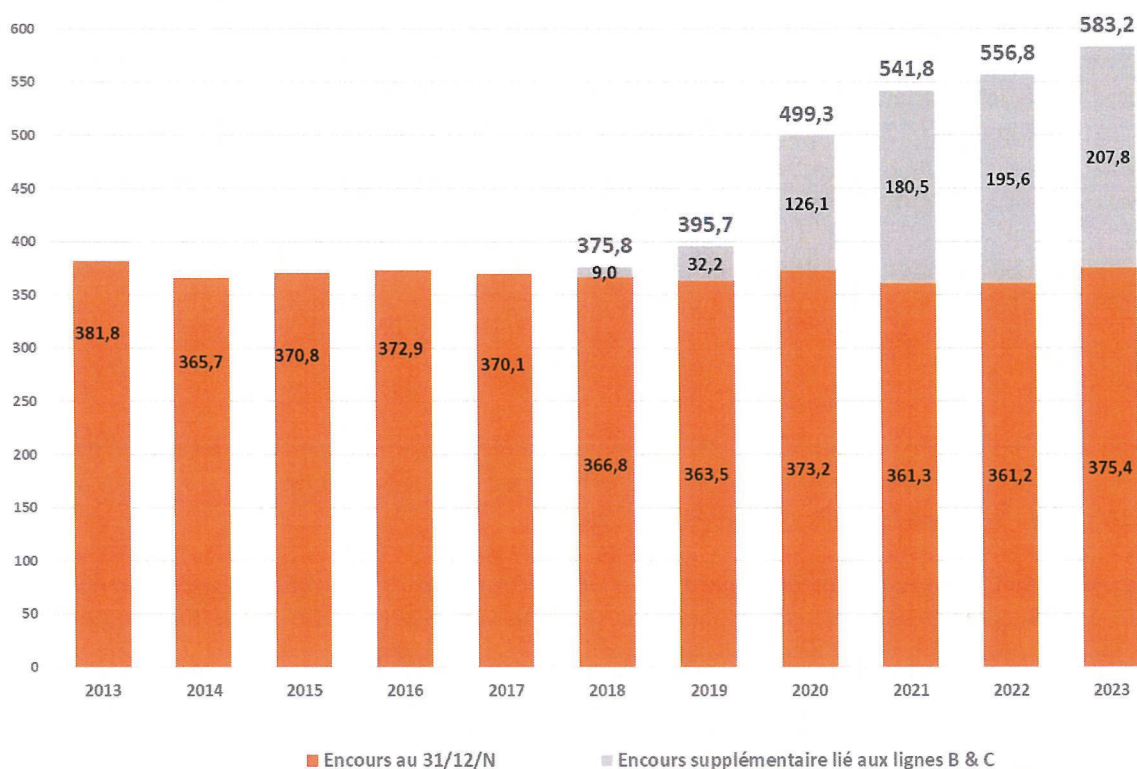
Pour mémoire, les écritures 2019 ont concerné la mise en œuvre par acte notarié des conditions patrimoniales et financières de transfert des 8 zones d'activités économiques des communes vers Angers Loire Métropole suite au passage en Communauté Urbaine. Comme en 2022, 2023 est une année sans mouvements comptables majeurs.

Les travaux d'entretien et de viabilisation sont comptabilisés en fonctionnement et équilibrés par la vente de terrains à hauteur de 0,09 M€.

L'année 2023 est marquée par une augmentation de l'encours de dette de 26,4 M€ dont 12 M€ liés au financement des lignes B et C du tramway. Ainsi au 01/01/2024, l'encours de la dette atteint 583,2 M€. Cette évolution était programmée et devrait voir son terme en 2024 sous le seuil de 600 M€ avant une diminution progressive à compter de 2025. Parallèlement à cette projection, la collectivité peut s'appuyer sur des points forts :

- Une dette hors ligne B et C du tramway (au 01/01/2024) de 375,4 M€ inférieure à celle de 2014 (381,8 M€),
- La contractualisation de la très grande majorité des derniers financements tramway à taux fixe avant la récente remontée des taux,
- La réduction significative de notre volume de dette à risque qui atteint désormais 63,5 M€ soit 10,8% de l'encours (contre 148 M€ et 38,9% en 2014).

Evolution de l'encours de dette d'Angers Loire Métropole 2013-2023
(En M€ - Chiffres au 31/12/N)



♦ La comparaison des ratios de dette avec les autres EPCI

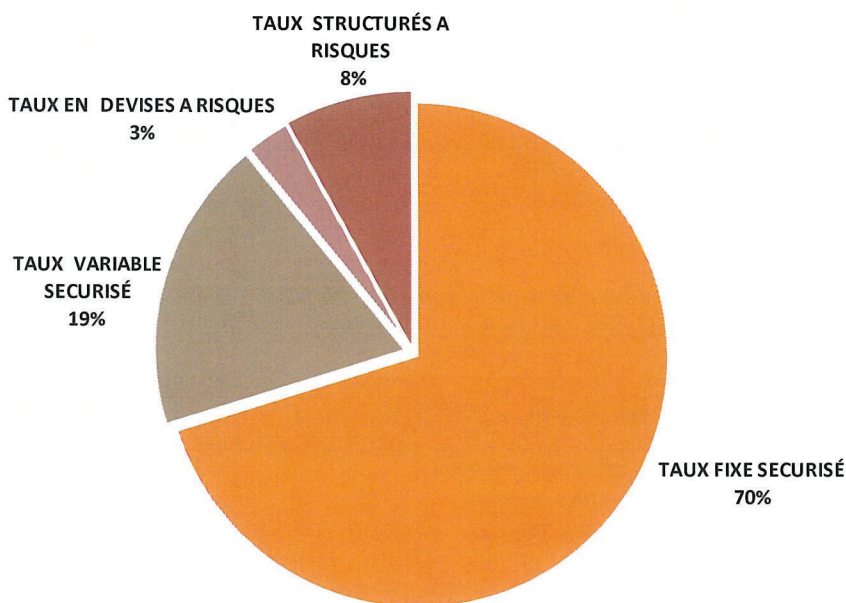
Pour mémoire et comme évoqué dans le rapport annexe dette présenté lors du débat d'orientation budgétaire 2024, les ratios de dette peuvent difficilement être comparés de manière objective entre EPCI.

La dette des EPCI dépend à la fois du périmètre variable des compétences et du choix du portage financier des projets (par une structure ad hoc ou un partenariat public privé) ou encore de l'histoire du territoire concerné. A Angers Loire Métropole, la majorité de nos investissements sont portés en régie par la collectivité. D'autres choix ont été faits sur d'autres territoires. Certains EPCI disposent de nombreuses structures externes (syndicats intercommunaux ou sociétés en matière d'eau, d'assainissement, pour les transports...) pour porter des services publics industriels et commerciaux et externalisent de fait la dette associée aux investissements nécessités par ces compétences.

Bien consciente de ce biais conséquent, la Direction Générale des Finances Publiques ne compare jamais les ratios de dette par rapport à une moyenne de strate dans sa grille officielle d'analyse individuelle des EPCI (contrairement à ce qu'elle fait pour les communes).

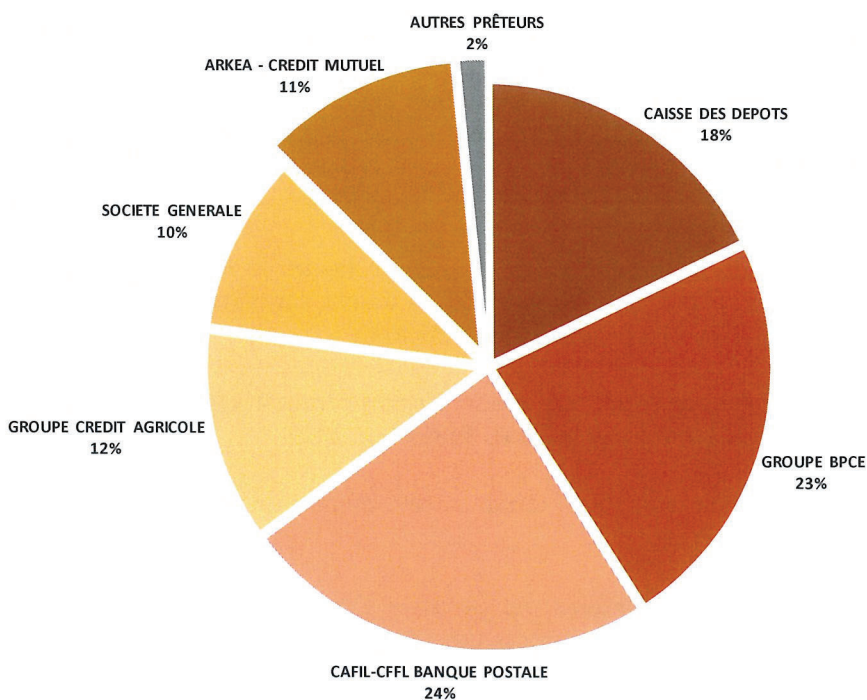
♦ UNE STRUCTURE DE DETTE PLUS ÉQUILIBRÉE

Le graphique ci-dessous illustre la structure de dette et fait ressortir la part de dette sécurisée à taux fixe (70%) et à taux variable (19%). La part de dette à risque (11%) est en constante diminution depuis 2014.



♦ UNE RÉPARTITION PAR PRÊTEUR DIVERSIFIÉE

Pour information, nos 2 principaux prêteurs sont : le groupe Banque Postale et le groupe Caisse d'Épargne. Les autres prêteurs représentent plus de 50% de l'encours.



♦ NOUVEAUX EMPRUNTS 2023 : CONDITIONS FINANCIÈRES OBTENUES

A titre d'information, vous trouverez ci-après les caractéristiques des huit **nouveaux emprunts mobilisés en 2023 pour 50,2 M€** au total :

Budget Principal

- Au titre des nouveaux emprunts en 2022 et mobilisés en 2023 : + 13,2M€

Montant	Prêteur	Taux	Durée
200 000 €	Arkéa	Fixe à 1,49%	30 ans
7 000 000 €	Banque Populaire Grand Ouest	Fixe à 2,69%	20 ans
6 000 000 €	Banque Populaire Grand Ouest	Variable E3M + 0,68%	20 ans

- Au titre des nouveaux emprunts souscrits en 2023 : + 18 M€

Montant	Prêteur	Taux	Durée
9 000 000 €	Banque Postale	Variable E3M + 0,72%	20 ans
9 000 000 €	Caisse d'Epargne	Fixe à 3,85%	20 ans

Dans ce contexte financier particulier, des **opérations de transferts d'emprunts des budgets annexes vers le budget principal pour 13,1 M€** ont également été réalisées sur l'exercice 2023 détaillées comme suit :

Montant	Provenance	Taux	Durée résiduelle
5 000 000 €	Budget annexe assainissement	Fixe à 1,58%	15 ans
1 200 000 €	Budget annexe déchets	Fixe à 3,65%	15 ans
6 877 707,87 €	Budget annexe déchets	Fixe à 3,68%	17 ans

Budget Transports

- Au titre des nouveaux contrats signés en 2022 et mobilisés en 2023 : + 19 M€

Montant	Prêteur	Taux	Durée
5 000 000 €	Arkéa	Fixe à 1,49%	30 ans
10 000 000 €	Banque Postale	Fixe à 2,96%	30 ans
4 000 000 €	La Nef	Fixe à 3,20%	15 ans

♦ LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE EN 2023

Pour mémoire, ALM a actualisé sa stratégie de gestion de la dette en 2023. Cette actualisation basée sur trois axes principaux « diversifier, sécuriser et optimiser » s'est traduite par différentes actions ayant généré **2,19 M€ de gain financier** (dont 1,64 M€ qui seront constatés au CA 2024). Ces optimisations représentent au final environ 20 % des frais financiers d'un exercice budgétaire et se détaillent de la manière suivante :

- La signature de deux contrats de couverture (swap de taux sans risque) pour 47 M€. Les opérations de débouclage (fin mars 2024) de ces **contrats signés en 2023 ont produit une recette financière exceptionnelle de 1,51 M€.**
- **La gestion des contrats en mode tirages/remboursements** a permis de réaliser **une économie de 262 000 € sur les frais financiers 2023.**
- Le placement sur compte à terme ouvert auprès de l'Etat a permis **l'encaissement de 410 000 € de recettes,**
- Les **actions de sécurisations** ont abouti à l'établissement d'une délibération détaillant la méthodologie de provisionnements pour risques financiers et la **constitution de 6,4 M€ de provisions** budgétaires sur 2023.

♦ LA CAPACITÉ DE DESENDETTEMENT

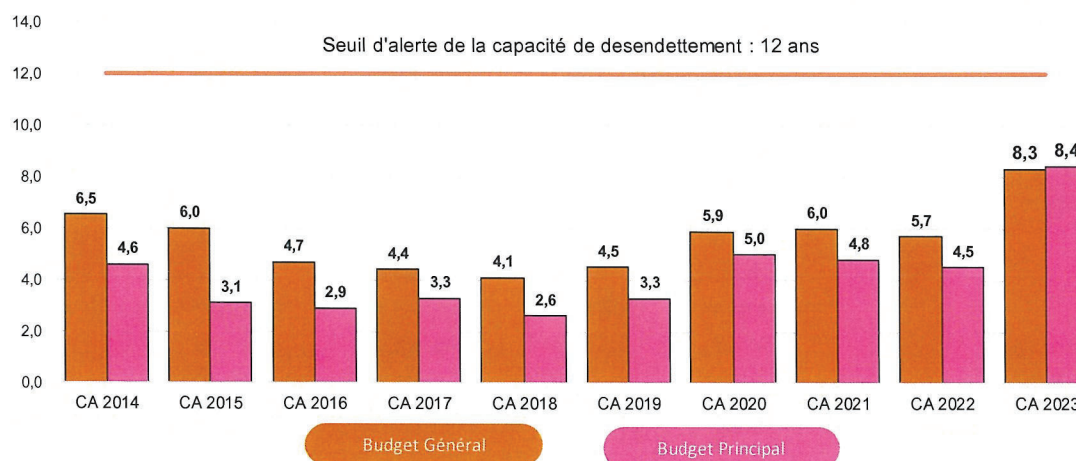
Le rapport entre le stock de dette et l'épargne brute (appelé capacité de désendettement) permet de mesurer le nombre d'année nécessaire pour rembourser l'encours de dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute.

Budget consolidé

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Stock de dette au 31/12/N en M€ (encours global)	499,3	541,8	556,8	583,2
Epargne brute en M€ (avec cessions)	87,5	98,3	102,6	74,0
Capacité de désendettement en nb d'années (hors cessions)	5,9	6,0	5,7	8,3
Capacité de désendettement en nb d'années (avec cessions)	5,7	5,5	5,4	7,9

Budget principal

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Stock de dette au 31/12/N en M€ (encours global)	164,4	162,6	173	204,1
Epargne brute en M€ (avec cessions)	35,6	42,3	44,0	28,6
Capacité de désendettement en nb d'années (hors cessions)	5,0	4,8	4,5	8,4
Capacité de désendettement en nb d'années (avec cessions)	4,6	3,8	3,9	7,1



Notre capacité de désendettement est de 8,3 ans pour le budget consolidé et de 8,4 ans pour le budget principal. Avec cessions, la capacité de désendettement est ramenée à 7,9 ans pour le budget consolidé et 7,1 ans pour le budget principal. Ces niveaux restent satisfaisants et inférieurs aux 12 ans de valeur prudentielle présentée par l'Etat **alors même qu'Angers Loire Métropole vient de mobiliser une dette importante pour le financement des travaux des lignes B et C du tramway et que l'inflation a sérieusement réduit l'épargne des collectivités locales.**

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5211-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5215-1 et suivants,









Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juin 2024









DELIBERE

Approuve le compte administratif du budget général de l'exercice 2023,

Arrête les résultats de l'exercice hors résultats antérieurs à **45 924 145,48 €** se décomposant comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Résultat de l'exercice 2023
 Budget principal	5 820 427,49	27 037 686,50	32 858 113,99
 Budget eau	5 010 358,74	1 338 426,20	6 348 784,94
 Budget assainissement	2 623 372,83	-6 712 200,24	-4 088 827,41
 Budget déchets	4 636 397,56	-8 961 212,59	-4 324 815,03
 Budget aéroport	60 551,76	91 991,36	152 543,12
 Budget transport	8 738 865,35	5 652 059,99	14 390 925,34
 Budget réseaux de chaleur	18 440 093,70	-17 940 171,08	499 922,62
 Budget lotissements économiques	-21 366,52	108 864,43	87 497,91
Budget général	45 308 700,91	615 444,57	45 924 145,48

Prend acte de la situation financière globale de clôture de l'exercice, après prise en compte des résultats antérieurs et des reports, comme suit :

	Résultat de clôture fin 2022	Part Affectée à l'investissement en 2023	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture avant reste à réaliser	Solde des reste à réaliser	Résultat de clôture
 Budget principal	19 803 669,47	29 662 962,09	32 858 113,99	22 998 821,37	-14 887 676,33	8 111 145,04
 Budget eau	9 359 897,99	5 901 825,60	6 348 784,94	9 806 857,33	-2 169 980,33	7 636 877,00
 Budget assainissement	19 085 180,16	4 003 680,30	-4 088 827,41	10 992 672,45	-4 597 700,95	6 394 971,50
 Budget déchets	18 742 793,32	1 580 049,44	-4 324 815,03	12 837 928,85	-4 590 941,03	8 246 987,82
 Budget aéroport	-53 652,46	0,00	152 543,12	98 890,66	-92 664,54	6 226,12
 Budget transport	-1 523 850,49	12 532 019,98	14 390 925,34	335 054,87	-6 816 635,98	-6 481 581,11
 Budget réseaux de chaleur	477 413,88	171 075,51	499 922,62	806 260,99	-531 491,53	274 769,46
 Budget lotissements économiques	-1 722 457,72	0,00	87 497,91	-1 634 959,81	0,00	-1 634 959,81
Budget général	64 168 994,15	53 851 612,92	45 924 145,48	56 241 526,71	-33 687 090,69	22 554 436,02

Budget principal :

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstention : 8, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, M. Stéphane LEFLOCH

Budget annexe transports :

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstention : 8, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, M. Stéphane LEFLOCH.

Budget annexe eau, budget annexe assainissement, budget annexe déchets, budget annexe aéroport, budget annexe réseaux de chaleur et budget annexe lotissements économiques :

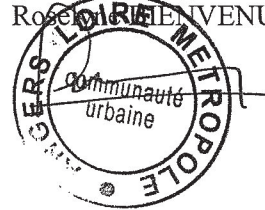
Le conseil adopte à l'unanimité

Abstentions: 8, M. Yves AUREGAN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Bruno GOUA, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON.

N'a pas pris part au vote: M. Jean-Marc VERCHERE. (sorti de la salle)

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Rose-LAURE ENVENU



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-2024-121

Objet de l'acte : Compte administratif 2023 - Approbation

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 2 - Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets supplémentaires ou comptes administratifs

Date de l'acte : 10 juin 2024

Annexe : Maquette - CA 2023 - BA Eau

Maquette - CA 2023 - Bprincipal ALM

Maquette - CA 2023 - BA Assainissement

Maquette - CA 2023 - BA Déchets

Maquette - CA 2023 - BA Aéroport

Maquette - CA 2023 - BA Transports

Maquette - CA 2023 - BA Réseaux de chaleur

Maquette - CA 2023 - BA Lotissement économique

Identifiant de télétransmission : 049-244900015-20240610-lmc1H43875H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H43875H1

Date de transmission en Préfecture : 14 juin 2024

Date de réception en Préfecture : 14 juin 2024